
MUNICIPALITE

COMMUNICATION ORALE AU CONSEIL COMMUNAL

Création d'un bureau à la Salle de spectacles

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Jusqu'en juin 2003, l'effectif de la Salle de spectacles comprenait un intendant (1 EPT) et deux concierges (2 EPT). Par la suite, le poste d'intendant, occupé par l'animateur de la Ville, a été réduit à 0,4 EPT dans le cadre d'une réorganisation de la maintenance et de l'entretien de ce lieu. A l'occasion du transfert le 1^{er} juin 2007 de M. Florian Dutoit dans le secteur jeunesse pour la part de son activité qu'il consacrait à cette intendance, une réflexion en profondeur a été menée quant aux besoins non couverts de la Salle de spectacles : administration, promotion de la Salle, encadrement du personnel.

Il en est ressorti que la promotion de la Salle de spectacles, la programmation, en dehors des cinq à six spectacles de la saison culturelle, l'encadrement du personnel, l'administration en général (réservations, contacts avec les utilisateurs, planification des occupations, etc.) étaient insuffisants, ce qui nécessitait un renforcement du poste en temps de travail et en compétences. C'est ainsi que la Municipalité a accepté d'augmenter le taux d'activité de 0,6 EPT, passant de 0,4 à 1 EPT et d'en faire un poste d'administrateur de la Salle de spectacles.

Au terme de la procédure de recrutement, c'est la candidature de M. Yves Roulin qui a été retenue pour ses compétences de management, d'administration et sa connaissance du milieu du spectacle. Ce dernier a débuté son activité le 1^{er} novembre 2007. Pour une part marginale de son temps de travail (5 à 10%), il contribuera également à la bonne marche des Ateliers de la Ville de Renens, heures qui seront facturées.

Pour des raisons évidentes de proximité et de bonne maîtrise de ses tâches, il a été demandé que l'administrateur soit basé à la Salle de spectacles. C'est ainsi qu'un bureau est en cours d'aménagement à la place des sanitaires jouxtant la salle de conférences et l'ancienne salle de Municipalité au 1^{er} étage. Ces aménagements seront financés par voie budgétaire.

La solution retenue était la plus adéquate compte tenu de la configuration des lieux, du classement du bâtiment et de l'existence de sanitaires au rez-de-chaussée.

Renens, le 6 décembre 2007

LA MUNICIPALITE